Image not found or type unknown

mon fils de 26 ans est en difficulté

Par **sacha86**, le **22/08/2012** à **20:05**

mon fils ne se gère pas seul à 26 ans,loyers impayés(ce n'est pas la 1er fois),aucune inscription assedic,aucun revenus,d'après son proprietaire il ne sort que la nuit pour se nourrir dans les poubelles,et à rendu son logement insalubre et rempli de puces,il n'ouvre à personne donc le service santé et social ne peut rien faire,moi je vis dans un studio et suis demandeuse d'emploi, quand à son père commercant il ne veux pas en entendre parler.

Ou dois-je m'adresser car pour moi il met sa vie en danger,je ne sais plus quoi faire sans qu'on me dise qu'il est majeur.

Quelqu'un a-t-il une réponse ?

Merci

Par **Afterall**, le **22/08/2012** à **20:16**

Bonjour,
Une mise sous curatelle serait une première mesure pour le protéger.
Vous pouvez écrire dans ce sens au juge des Tutelles.

Par **sacha86**, le **22/08/2012** à **22:14**

merci de m'avoir répondu, je me renseigne dans ce sens, je suppose que c'est au tribunal

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés